

RÈGLEMENT DU CONCOURS GREAT TASTE

INSCRIPTIONS AU GREAT TASTE

1. Les inscriptions au Great Taste se font par voie électronique via un portail spécial trouvé sur le site www.gff.co.uk/gta. Le formulaire d'inscription en version papier est également disponible pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur. Veuillez contacter les organisateurs qui vous enverront le formulaire.
2. Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une SEULE et MÊME personne qui a accès au NOM D'UTILISATEUR et au MOT DE PASSE.
3. Une adresse EMAIL correcte pour une personne à contacter doit être fournie afin de recevoir toutes les correspondances du Great Taste. Une deuxième adresse email peut être saisie si plus d'une personne souhaite accéder aux informations concernant les inscriptions.
4. Il incombe à tous les participants au concours de s'assurer que le nom de domaine gff.co.uk est bien ajouté à la liste d'expéditeurs autorisés, afin de ne manquer aucune information importante concernant le Great Taste.
5. Il incombe à chaque participant s'inscrivant au Great Taste de fournir une orthographe exacte et des informations correctes concernant le ou les noms d'entreprises, le ou les noms de produits, les coordonnées de la personne à contacter et surtout l'adresse email UNIQUE où toutes les instructions relatives au Great Taste seront envoyées.
6. Un reçu de paiement avec votre de numéro de TVA vous sera envoyé lorsque vous aurez terminé vos inscriptions en ligne. C'est le SEUL reçu que vous recevrez.
7. Les inscriptions au Great Taste sont ouvertes aux personnes suivantes: producteurs de denrées alimentaires, importateurs, grossistes, commerçants indépendants spécialisés dans les boissons et l'épicerie fine.
8. Les inscriptions par les détaillants, les importateurs et les grossistes sont valides SEULEMENT SI le nom du producteur de denrées alimentaires est inclus dans le formulaire d'inscription.
9. Au moment de l'inscription, tous les produits doivent être disponibles à la vente, par exemple, via des commerçants indépendants, de grands distributeurs ou bien sur des marchés locaux ou en ligne.
10. Les producteurs doivent prendre connaissance des dates de jugement (mars à mi-juin 2018) lorsqu'ils sélectionnent les produits pour le concours. Pour inscrire des produits qui ne sont pas disponibles à cette période, veuillez contacter l'équipe du Great Taste pour convenir d'un autre moment possible pour le jugement.
11. Les produits non jugés entre mars et mi-juin 2018 ne seront pas éligibles pour des prix importants tels que le Golden Fork.
12. Les produits peuvent seulement être inscrits au Great Taste s'ils peuvent être goûtés avec l'ajout d'un SEUL ingrédient, par exemple du poulet ou du riz. Veuillez noter que les meal kits (sélection d'ingrédients qui ont besoin d'être assemblés avant d'être consommés) ne sont plus acceptés au Great Taste.
13. Ne peut être accepté au Great Taste aucun produit qui requiert un équipement spécial pour le goûter, par exemple des pâtes ou du pain nécessitant une cuisson au four par vapeur, des dosettes de café nécessitant des machines spéciales, etc.
14. Ne peuvent prendre part au concours du Great Taste ni les légumes frais, ni les feuilles de salade, ni les fruits, ni les herbes, ni les aliments pour bébés.
15. Les plats préparés doivent être prêts pour une consommation immédiate à leur arrivée. S'agissant des repas prêts-à-emporter, ne peut être acceptée aucune inscription avec des récipients nécessitant un assemblage avant le jugement.
16. Tous les produits doivent être réalisés aux mêmes normes et selon les mêmes recettes que ceux disponibles à la vente. Des lots différents fabriqués uniquement pour le jugement du Great Taste seront disqualifiés. Si un produit est inscrit comme un mélange saisonnier, ce mélange doit pouvoir être reconnu dans la description ou le nom du produit.
17. Seuls les produits autorisés pour une consommation humaine seront jugés.
18. Les inscriptions au Great Taste se terminent le vendredi 16 février 2018 ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé avant

cette date.

19. Seuls les membres actuels du Guild of Fine Food peuvent s'inscrire au Great Taste durant l'offre Members' Fortnight proposée à coût réduit. L'adhésion des membres doit être valide jusqu'à fin janvier 2018; les nouveaux membres doivent s'inscrire d'ici vendredi 12 janvier 2018 au plus tard.
20. Les groupes alimentaires, les réseaux ou les agences de relations publiques qui inscrivent des produits pour le compte d'un ou de plusieurs clients DOIVENT inscrire CHAQUE produit sous le NOM DE L'ENTREPRISE du producteur. L'adresse email de contact doit être celle de la personne qui coordonne la livraison des échantillons pour le jugement.
21. Les descriptions des produits doivent être correctes lorsque les inscriptions atteignent le maximum autorisé et qu'elles sont clôturées. Il n'y aura pas de possibilité de modifier les descriptions des produits après cette date. Seules des circonstances exceptionnelles pourront éventuellement justifier l'apport de modifications aux inscriptions, à l'entière discrétion des organisateurs du Great Taste.
22. La liste des ingrédients précisée sur le formulaire d'inscription sera partagée avec tous les juges. Veuillez seulement inclure les principaux ingrédients et évitez toute donnée confidentielle sur le plan commercial.
23. Les organisateurs du Great Taste se réservent le droit de refuser l'inscription d'un produit s'il est considéré comme inacceptable ou s'il ne correspond pas aux intentions réelles du concours.
24. Aucune inscription ne sera acceptée APRÈS avoir atteint le nombre maximum autorisé d'inscriptions.
25. Les produits peuvent seulement être inscrits dans une SEULE catégorie chaque année. Il n'est pas autorisé d'inscrire le même produit dans plusieurs catégories.
26. Inscrivez le ou les produits dans les catégories appropriées exemptes d'un groupe d'aliments si lesdits produits sont commercialisés comme tels.

PAIEMENT

27. Le paiement intégral est nécessaire pour les inscriptions en ligne. Ne pourront être jugés les produits dont les droits d'inscription n'ont pas été entièrement payés, dès le moment où le nombre maximum autorisé d'inscriptions est atteint.
28. AUCUN REMBOURSEMENT ne pourra être accordé si un produit a besoin d'être RETIRÉ de la procédure de jugement après le paiement des inscriptions. Toutefois, si vous contactez notre équipe AVANT la clôture des inscriptions, nous pouvons accepter un produit alternatif de remplacement.
29. Les coûts d'inscription au Great Taste sont maintenus au minimum pour attirer les petits producteurs honnêtes et de nouveaux producteurs



artisans.

30. Les produits manufacturés et de grande diffusion ne sont pas encouragés et des droits d'inscription plus élevés sont requis pour les produits inscrits par de grands distributeurs.

EMBALLAGES

31. Tous les produits doivent être présentés pour le jugement dans leur EMBALLAGE DE VENTE, dans la mesure du possible. Chaque emballage de vente doit préciser la date limite de consommation, ainsi que tous les ingrédients et allergènes.
32. Tous les produits sont goûtés «en aveugle», seuls leurs goût et arôme sont pris en considération.
33. Tous les emballages de vente sont entièrement RETIRÉS avant le jugement, afin de garantir une dégustation des produits «en aveugle».
34. UN arôme équivaut à UNE inscription. Si des emballages groupés sont inscrits au concours, l'arôme à goûter dans chacun de ces emballages doit être clairement précisé, à défaut de quoi les produits peuvent être retirés. Sont ici visés les emballages groupés de yaourts, de chocolats, de macarons, de meringues, etc.

LIVRAISONS

35. Une date de livraison sera spécifiée par email à chaque participant entre mars et mi-juin 2018. Pour des raisons logistiques, le Guild peut choisir d'attribuer différentes dates de livraison à une entreprise ayant inscrit un grand nombre de produits au concours.
36. Il est de la responsabilité du participant de veiller à l'acheminement rapide et effectif de tous ses produits à la date requise de livraison. Tout manquement à cette exigence peut entraîner la disqualification.
37. Des exceptions seront seulement admises pour les produits non disponibles à la date requise de livraison, en raison de leur caractère saisonnier.
38. Veuillez utiliser sur tous vos colis les étiquettes d'adresse fournies afin de préciser si le ou les produits ont besoin d'être réfrigérés ou congelés; par ailleurs, chaque produit DOIT porter une date limite de consommation.
39. Il est de la responsabilité du participant de veiller à ce que tous les produits soient emballés, transportés et délivrés dans des conditions qui garantissent une consommation propre et sans risque pour les juges.
40. Tout produit arrivant endommagé ou dans des conditions ne garantissant pas une consommation sans risque sera disqualifié. Sont inclus les produits pour lesquels il n'a pas été préalablement communiqué, ni clairement précisé sur les étiquettes, la nécessité de les garder réfrigérés.
41. Si vous ratez une date de livraison, tous les efforts seront déployés pour organiser le jugement de vos produits après la date de livraison initialement convenue. Toutefois, une telle décision est laissée à l'entière discrétion des organisateurs du Great Taste.

JUGEMENT

42. Le jugement aura lieu entre mars et mi-juin 2018. Les lieux de compétition incluent Dorset et Londres – (ces informations sont correctes au moment de leur publication et peuvent faire l'objet de modifications). Nous vous remercions de ne pas présumer que vos produits seront jugés à une adresse plus proche de votre entreprise.
43. Les organisateurs font preuve de grande vigilance afin de garantir la bonne conservation de tous les produits tout au long de la procédure de jugement. Néanmoins, les organisateurs, leurs employés et leurs associés ne peuvent pas être tenus responsables de la bonne conservation des produits.
44. Tous les efforts seront déployés pour cuisiner et préparer vos produits selon les instructions trouvées sur les étiquettes ou toute autre instruction spécifique. Il est de la responsabilité du participant de veiller à l'envoi des informations adéquates avec le ou les produits.
45. Aucun produit ne peut être renvoyé aux participants à moins que sa collecte soit préalablement convenue avec les organisateurs, immédiatement après la dernière séance de jugement, le jour où ledit produit est jugé.
46. Tous les produits ayant obtenu 3 étoiles seront à nouveau demandés et ils seront rejugés en juillet 2018 pour trouver les gagnants des récompenses Golden Fork Awards 2018.

RÉSULTATS

47. Les résultats seront disponibles en ligne en août 2018.
48. Les participants recevront une notification par email en provenance des organisateurs dès que la révision des résultats 2018 est terminée pour une

mise en ligne imminente sur le portail.

49. Il incombe aux participants de consulter leurs résultats et les commentaires des juges sur le portail du Great Taste.
50. Il n'y aura pas de liste – the Top 50 foods – au Great Taste 2018.
51. Les gagnants du Golden Fork Award seront sélectionnés parmi les participants dont les produits ont remporté 3 étoiles; leurs noms seront révélés au dîner de remise des prix du Great Taste à Londres.
52. Les certificats pour les récompenses obtenues seront postés aux participants et tous les produits ayant remporté lesdites récompenses seront listés sur notre site internet.
53. Les produits qui ont obtenu 2 ou 3 étoiles peuvent éventuellement être exposés à la foire Speciality & Fine Food Fair 2018 à Londres – plus d'informations seront fournies après les résultats.
54. Les organisateurs se réservent la possibilité de partager les numéros de téléphone ou les adresses email des vainqueurs avec des partenaires soigneusement choisis en vue de stocker leurs produits nouvellement récompensés.
55. Le Guild of Fine Food se réserve la possibilité de partager avec des relais médiatiques appropriés les informations relatives aux vainqueurs du Great Taste et les commentaires positifs des juges, et ce, à des fins publicitaires seulement. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre entreprise soient communiquées à des organismes tiers, veuillez contacter le Guild of Fine Food pour formuler clairement votre demande. Des données ne permettant aucune identification personnelle seront envoyées pour tous les participants à Google Analytics.

JUGES ET COMMENTAIRES

56. Sagissant de l'identité des juges impliqués dans la dégustation et le jugement, aucune information ne sera révélée à aucun moment.
57. Les commentaires des juges concernant chaque produit sont mis à la disposition de l'entreprise l'ayant inscrit. Certains commentaires de juges relatifs aux produits ayant remporté des récompenses peuvent être utilisés, dans le cadre de relations publiques, par des partenaires commerciaux et médiatiques sélectionnés avec grand soin.

ÉTIQUETTES ET LOGO

58. Le design du logo et les étiquettes du Great Taste seront mis à la disposition des entreprises qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Des frais peuvent être exigés pour utiliser le design du logo. Il n'est pas autorisé de devenir membre du Guild of Fine Food en vue d'utiliser gratuitement le design du logo. L'adhésion des entreprises doit être valide au moment de leur inscription au concours de l'année concernée. Les étiquettes peuvent être achetées par l'intermédiaire du Guild of Fine Food.
59. Le logo du Great Taste est protégé par le droit des marques. Toute fausse déclaration ou utilisation non autorisée aura pour conséquence la disqualification du participant ou le retrait du prix gagné.
60. L'utilisation du logo et des étiquettes du Great Taste doit se faire conformément aux instructions fournies avec le design du logo pour l'année en cours.
61. Le logo doit toujours inclure l'année où les récompenses ont été gagnées et peut seulement être utilisé sur les produits ayant remporté lesdites récompenses.
62. L'utilisation du logo sur tout autre produit n'ayant obtenu aucun prix est formellement interdite.
63. Dans le cas de produits vendus dans des emballages sous une marque possédée par un autre producteur, détaillant ou grossiste, le logo du Great Taste peut seulement être utilisé sur lesdits emballages si le nom du producteur initial apparaît clairement sur ces derniers.
64. Si un producteur peut fournir des preuves écrites tangibles que du thé vendu en sachets ou du café moulu correspond exactement à un produit équivalent vendu sous forme de thé en vrac ou de grains de café, l'utilisation du logo du Great Taste pour le prix remporté peut être autorisée sur les deux formes, à la discrétion du Guild of Fine Food.

DIFFÉRENDIS

65. Ni le Guild of Fine Food ni ses employés ne peuvent, en aucune circonstance, prendre part à des discussions portant sur les commentaires des juges.
66. Tout désaccord relatif au jugement doit être adressé par écrit au Guild of Fine Food dans un délai de 14 jours à compter de la publication des résultats.
67. Pour tous les différends concernant le Great Taste, la décision du juge en chef ou de l'arbitre est définitive.

